

PARIS, le 12 mars 2018

Le Président du Comité scientifique du HCB
à
Madame Céline HUAULT, Chef de subdivision Environnement, DREAL Centre-Val de Loire

Champs référence : D2018-32
Dossier suivi par : Flore BITEAU
Chargés de mission – Comité scientifique
flore.biteau@hautconseilbiotechnologies.fr
01 44 49 84 68

Objet : Avis du HCB sur le dossier de demande d'utilisation d'OGM à des fins de production Industrielle (LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE).

Madame,

Le Haut Conseil des biotechnologies a été saisi le 27 février 2018 d'une demande d'avis pour l'utilisation confinée d'OGM à des fins de production Industrielle sur le site de Gidy (45), par les LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE (LSI),

Après examen du dossier transmis, le CS du HCB a classé :

- C1 l'utilisation à des fins de production Industrielle d'un anticorps monoclonal ciblant la protéine membranaire CD33 (Anti-CD33), de toute lignée cellulaire générée par transfection stable de la lignée parentale CHOK1SV GS-KO par un vecteur DGV-CD33.
- C1 l'utilisation à des fins de production Industrielle d'un anticorps monoclonal ciblant la protéine membranaire CD279 (Anti-PD1), de toute lignée cellulaire générée par transfection stable de la lignée parentale CHOK1SV GS-KO par un vecteur DGV-PDL1.
- C1 pour la manipulation des cellules HEK293T.
- C1 pour la décongélation des cellules UCART 19, et C1 sous PSM de type 2 ou Isolateur pour l'ouverture des cryovials. C2 pour la culture des cellules UCART 19.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma parfaite considération.


Jean-Christophe Pagès
Président du Comité scientifique du HCB